

LA
PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
REVUE MENSUELLE
DU
BUREAU INTERNATIONAL
POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

62^e Volume — Année 1946

BERNE
BUREAU INTERNATIONAL
POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
1946

TABLES DES MATIÈRES

DE LA

SOIXANTE-DEUXIÈME ANNÉE

1946



TABLE DES ARTICLES

Bibliographie:

Pages

Ouvrages nouveaux	12, 24, 36, 52, 120, 144, 192, 211
Publications périodiques	52, 104, 168, 215

Congrès et assemblées:

Revue pour 1945	6
---------------------------	---

Réunions internationales

Quatrième Conférence internationale d'avocats (Santiago, octobre 1945)	67
--	----

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle. Comité exécutif. Réunion de Zurich (23-26 juin 1946)	79, 96
--	--------

International Law Association. Congrès de Cambridge (19-24 août 1946)	141
---	-----

Réunions nationales

France. Groupe français de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (réunion du 17 janvier 1946, à Paris)	35
---	----

Correspondance:

Lettre d'Espagne (A. de Elzaburu)	115
Lettre des États-Unis (S. Ladas)	188
Lettres de France (Fernand-Jacq)	9, 30, 80
Lettres de Grande-Bretagne (F. Ilonig)	98, 141
Lettre de Grèce (A. Kalliklis)	165
Lettre de Roumanie (C. Akerman)	210

Documents officiels:

UNION INTERNATIONALE:	
État au 1 ^{er} janvier 1946	1, 2

La Conférence de Neuchâtel	193
--------------------------------------	-----

— RATIFICATION DES ACTES DE LONDRES ET NOUVELLES ADHÉSIONS:	
Luxembourg	43

Nouvelle-Zélande	69
----------------------------	----

Samoa-Occidental	169
----------------------------	-----

Documents officiels (*suite*):

Pages

— CONVENTIONS INTERNATIONALES:

Accord relatif aux brevets d'invention ayant appartenu à des Allemands (du 27 juillet 1946)	121
---	-----

LÉGISLATION INTÉRIEURE:

— MESURES PRISES EN RAISON DE L'ÉTAT DE GUERRE:

Revue pour 1945	6
---------------------------	---

Belgique	122, 145
--------------------	----------

Bulgarie	123
--------------------	-----

Danemark	85
--------------------	----

États-Unis	123, 145
----------------------	----------

France	25, 37, 53, 148
------------------	-----------------

Grande-Bretagne	37, 38
---------------------------	--------

Grèce	25, 38, 85, 169
-----------------	-----------------

Italie	169
------------------	-----

Maroe (Zone française)	170
----------------------------------	-----

Norvège	170, 193
-------------------	----------

Pays-Bas	194
--------------------	-----

Suède	195, 196
-----------------	----------

Syrie	86
-----------------	----

Tchécoslovaquie	124, 148
---------------------------	----------

— LÉGISLATION ORDINAIRE:

Revue pour 1945	8
---------------------------	---

A. Pays de l'Union

Australie	105, 149, 196
---------------------	---------------

Belgique	196
--------------------	-----

Brésil	5, 86, 105, 124, 149, 172, 197
------------------	--------------------------------

Ceylan	198
------------------	-----

Cuba	2, 13, 26, 39, 54, 59, 69, 70, 90
----------------	-----------------------------------

Espagne	14, 18, 70
-------------------	------------

États-Unis	153, 173, 199
----------------------	---------------

Finlande	26, 27, 40, 55, 70, 71
--------------------	------------------------

Documents officiels (suite).	Pages	Jurisprudence:	Pages
<i>France</i>	3, 28, 41, 56, 59, 74, 75, 111, 135, 153, 154, 156, 200	<i>Revue pour 1945</i>	8
<i>Grande-Bretagne</i>	42	<i>Australie</i>	23, 50, 165
<i>Grèce</i>	14, 28, 59, 71, 111	<i>Canada</i>	50, 68
<i>Hongrie</i>	57, 154	<i>Costa-Rica</i>	12, 83, 84, 118
<i>Italie</i>	112, 135, 200, 202	<i>Égypte</i>	51, 68, 84, 102, 192
<i>Japon</i>	15	<i>Grande-Bretagne</i>	141
<i>République libanaise</i>	57	<i>Grèce</i>	51
<i>Luxembourg</i>	4, 15, 42, 71, 72, 112	<i>Irlande</i>	23
<i>Maroc (Zone française)</i>	58	<i>Italie</i>	36, 51, 102, 118, 166, 192
<i>Norvège</i>	43, 72, 90, 201	<i>Suisse</i>	143, 167, 168, 192
<i>Nouvelle-Zélande</i>	155	<i>Tchécoslovaquie</i>	210
<i>Pologne</i>	48, 58		
<i>Suisse</i>	5, 18, 59, 94, 155		
<i>Tanger (Zone de —)</i>	155		
<i>Tchécoslovaquie</i>	112, 201, 202		
<i>B. Pays non unionistes</i>			
<i>Argentine</i>	171		
<i>Autriche</i>	54		
<i>Bolivie</i>	149, 172		
<i>Costa-Rica</i>	2, 5, 127, 156		
<i>Égypte</i>	156		
<i>Équateur</i>	14		
<i>Islande</i>	3		
<i>Nicaragua</i>	154		
<i>Pérou</i>	5, 6, 17, 18, 28, 60		
<i>Uruguay</i>	202		
CONVENTIONS PARTICULIÈRES:			
<i>Revue pour 1945</i>	6		
Études générales:			
<i>L'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle en 1945</i>	6		
<i>Coup d'œil sur les dispositions relatives à la sauvegarde des droits de propriété industrielle en cas de remaniements territoriaux (supplément)</i>	9		
<i>De la répression des fausses indications de provenance sur le plan international</i>	18		
<i>Quelques remarques par rapport au rétablissement de brevets après la guerre (J. G. Buddingh de Voogt)</i>	28		
<i>La législation britannique d'exception en matière de brevets, dessins et marques (F. Honig)</i>	48		
<i>De la protection internationale des inventions</i>	60, 75, 156		
<i>De la déchéance pour défaut d'exploitation en France (A. Casalonga)</i>	63, 75		
<i>L'effet de l'enregistrement international d'une marque (J. W. Van der Zanden)</i>	94		
<i>Le régime actuel, en France, de la propriété industrielle, dans le domaine des produits pharmaceutiques (Pierre Devant, Fernand-Jacq, René Plasseraud)</i>	112		
<i>Les droits des tiers dans les arrangements internationaux pour la restauration des droits de propriété industrielle atteints par la guerre mondiale (N. Mazzola)</i>	135		
<i>Des limites du droit d'exclusivité assuré par le brevet d'invention, avec référence spéciale aux dispositions concernant l'obligation d'exploiter (W. Winter; J. G. Engi)</i>	184		
<i>Les mesures exceptionnelles prises par divers pays, en matière de propriété industrielle, en raison de l'état de guerre</i>	202		
Nécrologie:			
<i>Alexandre Martin-Achard</i>	103		
Nouvelles diverses:			
<i>Reprise des travaux de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle</i>	68		
<i>Belgique. Précisions au sujet de la législation belge d'exception due à l'état de guerre</i>	36		
<i>Grande-Bretagne. Mutation dans le poste de Contrôleur général</i>	36		
<i>Grèce. A propos de la protection de la propriété industrielle</i>	23		
<i>La prolongation des délais en matière de propriété industrielle et la durée des brevets; le nouveau Code civil et la propriété industrielle</i>	84		
<i>Italie. Le nouvel institut d'économie internationale</i>	211		
<i>Nicaragua. Destruction des registres; nécessité d'enregistrer à nouveau les brevets et les marques</i>	24, 52		
<i>Portugal. De la protection de la propriété industrielle dans les colonies portugaises</i>	24, 52		
<i>Syrie et Liban. A propos de la législation en vigueur en matière de propriété industrielle</i>	104		
Statistique:			
<i>Revue pour 1944</i>	8		
<i>Statistique générale de la propriété industrielle pour 1944, suppléments:</i>			
<i>Brésil</i>	24		
<i>Cuba</i>	52		
<i>Rép. Dominicaine</i>	12		
<i>Mexique</i>	104		
<i>Palestine</i>	84		
<i>Trinidad et Tobago</i>	84		
<i>Tunisie</i>	12		
<i>Turquie</i>	12		
<i>Statistique générale de la propriété industrielle pour 1945</i>	214		
		<i>à 216</i>	
Union internationale (v. ci-dessus, sous « Documents officiels » et ci-après, sous « Liste des documents officiels », en tête).			

TABLE ANALYTIQUE

A

ACTES DE LONDRES. — *Luxembourg*. Arrangement de Madrid (marques), adhésion, p. 13, 15. — *Nouvelle-Zélande*. Convention, adhésion, p. 69. — *Samoa-Occidental*. Convention, adhésion, p. 169.

ACTES DE L'UNION. — V. Arrangement de La Haye; Arrangement de Madrid (fausses indications de provenance); Arrangement de Madrid (marques); Convention d'Union; Union internationale.

ADMINISTRATIONS DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE. — *Belgique*. Comité international des brevets, création, p. 196. — *Brésil*. Cadres du Ministère du travail, de l'industrie et du commerce, décret-loi, p. 5. — *Finlande*. Dispositions diverses, p. 26, 27. — *France*. Comité supérieur des inventions et de la propriété industrielle, institution, décret, p. 3. — *Grande-Bretagne*. Mutation dans le poste de Contrôleur général, p. 36. — *Grèce*. Décret-loi, p. 111. — *Italie*. Commission des recours, constitution, p. 202. — *Libanaise (Rép.)*. Loi modificative, p. 57. — *Pologne*. Attributions du Ministre de l'industrie et du commerce, transfert, décret, p. 48.

AGENTS DE BREVETS. — *Finlande*. Ordonnance, p. 70.

AKERMAN, C. — Lettre de Roumanie, p. 210.

ALIMENTS. — V. Appellations d'origine; Produits divers; Vins.

ALLEMAGNE. — Brevets ex-allemands, accord, p. 124.

ANNUITÉS. — V. Taxes.

APPELATIONS D'ORIGINE. — De la répression des fausses — sur le plan international, étude, p. 18. — *Costa-Rica*. Loi, p. 127. — *Cuba*. Marques contenant le mot « Cognac », enregistrement, interdiction, décret, p. 69; tabac, mesures de défense, p. 26. — *Espagne*. Mesures diverses, p. 18. — *France*. Marque de qualité, règlement modificatif, p. 111; vins, dispositions diverses, p. 28, 59, 74, 153, 156. — *Pérou*. Produits étrangers, résolution, p. 5; mesures diverses, p. 17, 18.

ARGENTINE. — Marques, enregistrement, conditions, décret, p. 171.

ARRANGEMENT DE LA HAYE. — Pays membres au 1^{er} janvier 1946, p. 2. — V. Dépôt international des dessins ou modèles; Union internationale.

ARRANGEMENT DE MADRID (FAUSSES INDICATIONS DE PROVENANCE). — Pays membres au 1^{er} janvier 1946, p. 2. — V. Union internationale.

ARRANGEMENT DE MADRID (MARQUES). — Pays membres au 1^{er} janvier 1946, p. 2. — *Luxembourg*. Texte de Londres, adhésion, p. 13, 15. — V. Enregistrement international des marques; Marques internationales; Union internationale.

ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

— Reprises des travaux, p. 68. — V. Congrès et assemblées.

ATOMIQUE. — V. Énergie —.

AUSTRALIE. — V. Fédération Australienne.

AUTRICHE. — Marques, dispositions d'exception, abrogation, loi, p. 54.

B

BELGIQUE. — Comité international des brevets, création, p. 196. — Législation d'exception due à la guerre, précisions, p. 36.

— V. Guerre.

BÉTAIL. — V. Élevage du —.

BIBLIOGRAPHIE. — V. Table bibliographique.

BOISSONS ALCOOLIQUES. — V. Appellations d'origine; Produits divers.

BOLIVIE. — Propriété industrielle, taxes, p. 149, 172.

BRÉSIL. — Administration de la propriété industrielle, cadres, décret-loi, p. 5. — Propriété industrielle, code, p. 86; statistique pour 1944, p. 24.

BREUER-MORENO, PEDRO C. — V. Table bibliographique.

BREVETS. — Droit d'exclusivité, limites, étude, p. 184. — Protection internationale des inventions, étude, p. 60. — Rétablissement des — après la guerre, étude, p. 28. — *Australie*. Loi et règlement modificatifs, p. 105, 196. — *Belgique*. Comité international des —, création, p. 196. — *Bolivie*. Taxes, majoration, décret, p. 172. — *Ceylan*. Ordonnance modificative, p. 198. — *Cuba*. Demandes, abandon, conditions, décret, p. 13; droit de timbre, résolution, p. 2. — *Équateur*. Revision, conditions, décret, p. 14.

— *États-Unis*. Loi modificative et mesures relatives à l'énergie atomique, p. 199. — *Finlande*. Pièces à déposer, arrêté, p. 40; taxes, ordonnances, p. 55, 71. — *France*. Déchéance pour défaut d'exploitation, études, p. 63, 75, 80. — *Grande-Bretagne*. Loi, réforme, postulats, p. 98; Luxembourg, attribution de la qualité de pays conventionnel, ordonnance, p. 42.

— *Grèce*. Durée des —, p. 84. — *Hongrie*. Taxes, décrets, p. 57, 154. — *Islande*. Demandes et délivrance, rè-

glemenl, p. 3. — *Japon*. Règlement revisé, p. 45. — *Luxembourg*. Procédure, arrêté, p. 15; taxes, arrêté, p. 71. — *Nicaragua*. Destruction des registres; nécessité d'enregistrer à nouveau les —, p. 24, 52, 154. — *Norvège*. Loi codifiée, p. 43. — *Nouvelle-Zélande*. Règlement, modifications, p. 155. — *Tanger (Zone de —)*. Classification, p. 155. — V. Administrations de la propriété industrielle; Brevets d'importation; Droit de priorité; Expositions; Guerre; Inventions; Inventions d'employés; Modèles d'utilité; Privileges industriels; Propriété industrielle; Statistique; Taxes.

BREVETS D'IMPORTATION. — *Cuba*. Procédure, p. 59.

BUDDINGH DE VOOGT, J.G. — Étude sur le rétablissement des brevets après la guerre, p. 28.

BULGARIE. — V. Guerre.

BUREAU INTERNATIONAL. — V. Arrangement de La Haye; Arrangement de Madrid (marques).

C

CANADA. — Jurisprudence. V. Table systématique.

CASALONGA, A. — Étude sur la déchéance des brevets pour défaut d'exploitation en France, p. 63, 75.

CESSION. — V. Brevets; Marques.

CESSION PARTIELLE. — V. Marques.

CEYLAN. — Brevets, ordonnance modificative, p. 198.

CHILI. — Conférence internationale d'avocats, p. 67.

CLASSIFICATION DES PRODUITS. — V. Marques.

COMMERCE. — V. Registre du —.

CONCURRENCE DÉLOYALE. — *Costa-Rica*. Loi, p. 127. — *Cuba*. Loi, p. 39. — V. Spécialités pharmaceutiques.

CONFÉRENCE DE NEUCHÂTEL. — Avis, p. 193.

CONGRÈS ET ASSEMBLÉES. — Revue pour 1945, p. 6. — *Réunions internationales*. Quatrième Conférence internationale d'avocats (Santiago, octobre 1945), p. 67; Association internationale pour la protection de la propriété industrielle, Comité exécutif, réunion de Zurich (23-26 juin 1946), p. 68, 79, 96. — International Law Association, Congrès de Cambridge (19-24 août 1946), p. 141. — *Réunions nationales*. *France*. Association française pour la protection de la propriété industrielle, activité de 1939 à 1945, p. 10;

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle, Groupe français (Paris, 17 janvier 1946), p. 35.

CONTREFAÇON. — V. Marques.

CONTRÔLE. — V. Signes et poinçons de — et de garantie.

CONVENTION D'UNION. — Pays unionistes au 1^{er} janvier 1946, p. 1. — V. Union internationale.

CONVENTIONS INTERNATIONALES. — Brevets ex-allemands, accord, p. 121.

CONVENTIONS PARTICULIÈRES. — Revue pour 1945, p. 6.

CORRESPONDANCE. — V. Table des articles.

COSTA-RICA. — Jurisprudence. V. Table systématique. — Marques, classification, p. 156. — Marques, nom commercial, récompenses industrielles, appellations d'origine et concurrence déloyale, loi, p. 127; spécialités pharmaceutiques, enregistrement, vente et propagande, décrets, p. 2, 5.

CUBA. — Brevets, droit de timbre, résolution, p. 2. — Brevets d'importation, procédure, p. 59. — Clichés et publications, instructions, p. 59. — Concurrence déloyale, loi, p. 39. — Marques, enregistrement, classification des produits, décrets, p. 54; loi, p. 39; mot «Cognac», enregistrement, interdiction, décret, p. 69. — Marques pour bétail, mesures diverses, p. 59. — Marques pour cigarettes, enregistrement, décret, p. 90. — Produits pharmaceutiques, marque obligatoire, instructions, p. 59. — Propriété industrielle, abandon des demandes, conditions, décret, p. 13; demandes défectueuses, rectification, délai utile, arrêté, p. 70; dispositions diverses, p. 26; restitution de pièces des dossiers, arrêté, p. 39; statistique pour 1944, p. 52. — Tabac, défense et propagande, commission nationale, p. 26, 59, 90. — V. Spécialités pharmaceutiques.

D

DANEMARK. — V. Guerre.

DÉCHÉANCE. — V. Brevets.

DÉFENSE NATIONALE. — V. Brevets; Guerre.

DENRÉES ALIMENTAIRES. — V. Appellations d'origine; Produits divers.

DÉPÔT INTERNATIONAL DES DESSINS OU MODÈLES. — Exercice 1945, étude, p. 7. — V. Arrangement de La Haye.

DESSINS OU MODÈLES. — Australie. Règlement modifiant, p. 105. — Hongrie. Taxes, décrets, p. 57, 154. — Norvège. Loi codifiée, p. 72. — V. Arrangement de La Haye; Dépôt international des —; Droit de priorité; Expositions; Guerre; Mo-

dèles d'utilité; Propriété industrielle; Statistique; Taxes.

DEVANT, PIERRE. — Étude sur la protection des produits pharmaceutiques en France, p. 112.

DOMINICAINE (RÉP.). — Propriété industrielle, statistique pour 1944, p. 12.

DOORMAN, G. — V. Table bibliographique.

DROIT DE POSSESSION PERSONNELLE. — Étude, p. 135. — Finlande. Ordonnance, p. 55.

DROIT DE PRIORITÉ. — Finlande. Ordonnance sur le —, p. 55.

DROITS DES TIERS. — Étude, p. 135.

E

ÉGYPTE. — Fraudes, répression, arrêtés, p. 156. — Jurisprudence. V. Table systématique. — Produits divers (soufre et colon), réglementation, p. 156.

ÉLEVAGE DU BÉTAIL. — Cuba. Marques pour —, dispositions diverses, p. 59. — Pérou. Marques et signes relatifs à l'—, enregistrement obligatoire, loi, p. 6.

ELZABURU, DE, A. — Lettre d'Espagne, p. 115.

EMPIRE BRITANNIQUE. — V. Grande-Bretagne.

EMPLOYÉS. — V. Inventions d'employés.

ÉNERGIE ATOMIQUE. — États-Unis. Mesures relatives aux inventions et aux brevets utilisant l'—, p. 199.

ENGI, J. G. — Étude sur les limites du droit d'exclusivité assuré par le brevet, p. 184.

ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES. — Exercice 1945, étude, p. 6. — L'effet de l'—, étude, p. 94. — V. Arrangement de Madrid (marques); Marques internationales.

ÉQUATEUR. — Brevets et marques, révision, conditions, décrets, p. 14.

ESPAGNE. — Appellations d'origine vinicoles et autres, mesures diverses, p. 18. — Inventions d'employés, secrets de fabrique et concurrence, loi, p. 14. — Lettre d'— (A. de Elzaburu), p. 115. — Marques, enregistrement obligatoire, délai utile, ordonnance, p. 70.

ÉTATS DE SYRIE ET DU LIBAN. — V. Libanaise (République) et Syrie.

ÉTATS-UNIS. — Brevets, loi modifiante et mesures relatives à l'énergie atomique, p. 199. — Inventions d'employés, loi, p. 153. — Lettre des — (S. Ladas), p. 188. — Marques, loi, p. 173; commentaire, p. 188. — V. Guerre.

EXPLOITATION. — V. Obligation d'exploiter.

EXPOSITIONS. — Revue pour 1945, p. 8. — France. Liste des — tenues en 1946,

p. 41, 56, 135, 154, 200. — Italie. Liste des — tenues en 1946, p. 112, 135.

F

FÉDÉRATION AUSTRALIENNE. — Brevets, dessins et marques, loi et règlement modificatifs, p. 105, 196. — Jurisprudence. V. Table systématique. — Marques, loi modificative, p. 149.

FERNAND-JACQ. — Étude sur la protection des produits pharmaceutiques en France, p. 112. — Lettres de France, p. 9, 30, 80.

FINLANDE. — Administration de la propriété industrielle, dispositions diverses, p. 26, 27. — Agents de brevets, ordonnance, p. 70. — Brevets, pièces à déposer, arrêté, p. 40. — Brevets et marques, taxes, ordonnance, p. 55, 71. — Droit de priorité, ordonnance, p. 55.

FIRMES. — V. Nom commercial.

FORCE ATOMIQUE. — V. Énergie atomique.

FRANCE. — Appellations d'origine, vins divers, p. 28, 59, 74, 153, 156. — Brevets, déchéance pour défaut d'exploitation, étude, p. 63, 75, 80. — Comité supérieur des inventions et de la propriété industrielle, institution, décret, p. 3. — Expositions en 1946, p. 41, 56, 135, 154, 200. — Fraudes, répression, loi, règlement, p. 111. — Inventions d'employés, nouvelles dispositions, p. 200. — Lettres de — (Fernand-Jacq), p. 9, 30, 80. — Produits pharmaceutiques, protection, étude, p. 112. — V. Guerre.

FRAUDES. — Égypte. Répression des —, arrêtés, p. 156. — France. Répression des —, règlement, p. 111.

FROMAGES. — V. Appellations d'origine; Produits divers.

G

GARANTIE. — V. Signes et poinçons de contrôle et de —.

GRANDE-BRETAGNE. — Administration de la propriété industrielle, mutation dans le poste de Contrôleur général, p. 36. — Brevets, loi, réforme, postulats, p. 98. — Brevets, dessins et marques, législation d'exception, étude, p. 48. — Droit conventionnel (Luxembourg), ordonnance, p. 42. — Jurisprudence. V. Table systématique. — Lettres de — (F. Ilonig), p. 98, 141. — V. Guerre.

GRÈCE. — Administration de la propriété industrielle, décret-loi, p. 111. — Inventions d'employés, dispositions du Code civil, p. 71. — Jurisprudence. V. Table systématique. — Lettre de — (A. Kalilikis), p. 165. — Marques, règlement re-

visé, p. 14; taxe, augmentation, p. 28. — Propriété industrielle, protection, précisions, p. 23, 84. — Spécialités pharmaceutiques, réglementation, p. 51. — V. Guerre.

GUERRE. — Mesures prises en raison de l'état de —, revue pour 1945, p. 6; pour 1946, p. 202. — Brevets, rétablissement après la guerre, étude, p. 28. — Conventions internationales, brevets ex-allemands, accord, p. 121. — Les droits des tiers et les Arrangements internationaux concernant le rétablissement des droits de propriété industrielle atteints par la guerre, étude, p. 135. — *Belgique*, p. 36, 122, 145. — *Bulgarie*, p. 123. — *Danemark*, p. 85. — *États-Unis*, p. 123, 145. — *France*, p. 25, 37, 53, 148. — *Grande-Bretagne*, p. 37, 38, 48. — *Grèce*, p. 25, 38, 85, 169. — *Italie*, p. 169. — *Maroc (Zone française)*, p. 170. — *Norvège*, p. 170, 193. — *Pays-Bas*, p. 194. — *Roumanie*, p. 210. — *Suède*, p. 195, 196. — *Syrie*, p. 86. — *Tchécoslovaquie*, p. 124, 148.

H

HONGRIE. — Brevets, dessins et marques, taxes, fixation en adopengös, p. 57; en florins, p. 154.

HONIG, F. — Étude sur la législation britannique d'exception due à la guerre, p. 48. — Lettres de Grande-Bretagne, p. 98, 141.

I

IMITATION SERVILE. — V. Concurrence déloyale.

INDICATIONS DE PROVENANCE. — V. Appellations d'origine.

INTERNATIONAL LAW ASSOCIATION. — V. Congrès et assemblées.

INVENTEURS. — V. Brevets.

INVENTIONS. — Protection internationale des —, étude, p. 60. — *France*. Comité supérieur des — et de la propriété industrielle, institution, décret, p. 3. — V. Brevets; Expositions; Inventions d'employés.

INVENTIONS D'EMPLOYÉS. — *Espagne*. Loi, p. 14. — *États-Unis*. Loi, p. 153. — *France*. Nouvelles dispositions, p. 200. — *Grèce*. Code civil, dispositions, p. 71.

IRLANDE. — Jurisprudence. V. Table systématique.

ISLANDE. — Brevets, demandes et délivrance, règlement, p. 3.

ITALIE. — Expositions en 1946, p. 112, 135. — Institut d'économie internationale, création, p. 211. — **Jurisprudence.** V. Table systématique. — Propriété in-

dustrielle, commission des recours, constitution, p. 202. — V. Guerre.

J

JAPON. — Brevets, règlement revisé, p. 15. — **JURISPRUDENCE.** — Revue pour 1945, p. 8. — V. Table systématique.

K

KALLIKLIS, A. — Lettre de Grèce, p. 165.

L

LADAS, S. — Lettre des États-Unis, p. 188.

LA HAYE. — V. Arrangement de —.

LÉGISLATION. — Revue pour 1945, p. 8. — V. Liste des documents officiels.

LÉGISLATION DE GUERRE. — V. Guerre.

LIBAN. — V. Libanaise (République).

LIBANAISE (RÉPUBLIQUE). — Propriété industrielle, législation, p. 57, 104.

LONDRES. — V. Actes de —.

LUXEMBOURG. — Arrangement de Madrid (marques), texte de Londres, adhésion, p. 13, 15. — Brevets, procédure, arrêté, p. 15. — Brevets et marques, taxes, arrêtés, p. 71, 72. — Marques, arrêté modifiant, p. 4; procédure, arrêté, p. 42. — Publications au *Mémorial*, tarif, p. 112.

LUZZATTO, ENRICO ET ATTILIO. — V. Table bibliographique.

M

MADRID. — V. Arrangement de — (fausses indications de provenance); Arrangement de — (marques).

MAROC (ZONE FRANÇAISE). — Propriété industrielle, taxes, mesures complémentaires, p. 58. — V. Guerre.

MARQUES. — *Argentine*. Enregistrement des —, conditions, décret, p. 171. — *Australie*. Loi modificative, p. 149; règlement modificatif, p. 105. — *Autriche*. Dispositions d'exception, abrogation, loi, p. 54. — *Bolivie*. Taxes, majoration, décret, p. 172. — *Costa-Rica*, Loi, p. 127; classification, p. 156. — *Cuba*. Bétail, mesures diverses, p. 59; cigarettes, marques, décret, p. 90; classification des produits, décrets, p. 54; loi, p. 39; enregistrement des — contenant le mot « Cognac », interdiction, décret, p. 69. — *Équateur*. Revision, conditions, décret, p. 14. — *Espagne*. Enregistrement obligatoire des —, délai utile, ordonnance, p. 70. — *États-Unis*. Loi, p. 173; commentaire, p. 188. — *Finlande*. Taxes, ordonnances, p. 55, 71. — *France*. Marque de qualité, règle-

ment modifiant, p. 111. — *Grèce*. Règlement revisé, p. 14; taxes, augmentation, p. 28. — *Hongrie*. Taxes, décrets, p. 57, 154. — *Luxembourg*. Arrêté modifiant, p. 4; procédure, arrêté, p. 42; taxes, arrêté, p. 72. — *Nicaragua*. Destruction des registres; nécessité d'enregistrer à nouveau les —, p. 24, 52, 154. — *Norvège*. Loi codifiée, p. 90; interdiction de certaines — et — collectives, abrogation, p. 201. — *Pérou*. Opposition par les propriétaires des — non enregistrées, décret, p. 28; procédure relative aux dépôts par des étrangers, p. 18, 60; signes et — relatifs à l'élevage du bétail, enregistrement obligatoire, loi, p. 6. — *Tchécoslovaquie*. Mesures extraordinaires, p. 202. — *Uruguay*. Décret modifiant, p. 202. — V. Administrations de la propriété industrielle; Droit de priorité; Expositions; Guerre; Marques internationales; Propriété industrielle; Spécialités pharmaceutiques; Statistique; Taxes.

MARQUES INTERNATIONALES. — *Tchécoslovaquie*. Dépôt et renouvellement des — appartenant à des entreprises nationales, arrêté, p. 201. — V. Arrangement de Madrid (marques); Enregistrement international des marques; Guerre.

MARTIN-ACHARD, ALEXANDRE. — Nécrologie, p. 103.

MARTIN-ACHARD, E. — V. Table bibliographique.

MAZZOLÀ, NATALE. — Étude sur les droits des tiers dans les Arrangements internationaux concernant la restauration des droits de propriété industrielle atteints par la guerre, p. 135.

MÉDECINES. — V. Spécialités pharmaceutiques.

MEXIQUE. — Propriété industrielle, statistique pour 1944, p. 104.

MODÈLES. — V. Dessins ou —.

MODÈLES D'UTILITÉ. — V. Administrations de la propriété industrielle; Guerre; Propriété industrielle; Statistique; Taxes.

N

NEUCHÂTEL. — V. Conférence de —.

NICARAGUA. — Brevets et marques, enregistrement supplémentaire, les registres ayant été détruits par l'incendie, p. 24, 52, 154.

NOM COMMERCIAL. — *Costa-Rica*. Loi, p. 127.

NOUVEGÉ. — Brevets, loi codifiée, p. 43. — Dessins ou modèles, loi codifiée, p. 72. — Marques, loi codifiée, p. 90; interdiction de certaines marques et marques collectives, abrogation, p. 201. — V. Guerre.

NOUVEAUTÉ. — V. Brevets.

NOUVELLE-ZÉLANDE. — Actes de Londres, adhésion, p. 69. — Brevets, règlement, modifications, p. 155.

O

OBLIGATION D'EXPLOITER. — Brevets, déchéance pour défaut d'exploitation, études, p. 63, 75, 80. — Droit d'exclusivité, limites, étude, p. 184.

P

PAYS-BAS. — V. Guerre.

PELLEGRINO, CAMILLO. — V. Table bibliographique.

PÉROU. — Appellations d'origine des produits étrangers, résolution, p. 5 ; mesures diverses, p. 17, 18. — Marques étrangères, procédure, p. 18, 60. — Marques et signes relatifs à l'élevage du bétail, enregistrement obligatoire, loi, p. 6. — Marques non enregistrées, propriétaires, droit d'opposition, décret, p. 28. — Objets en cuir destinés à l'exportation, contrôle, résolution, p. 6. — Objets en or et en argent, fabrication, contrôle, décrets, p. 5.

PLASSERAUD, RENÉ. — Étude sur la protection des produits pharmaceutiques en France, p. 112.

POINÇONS. — V. Signes et — de contrôle et de garantie.

POLOGNE. — Administration de la propriété industrielle, attributions, transfert, décret, p. 48. — Propriété industrielle, loi modificative, p. 58.

PORTUGAL. — Propriété industrielle, protection dans les colonies, précisions, p. 24, 52.

PRIORITÉ. — V. Droit de —.

PRODUITS ALIMENTAIRES. — V. Appellations d'origine ; Produits divers ; Spécialités pharmaceutiques.

PRODUITS DIVERS. — *Costa-Rica*. Produits de toilette et aliments contenant des substances médicinales, enregistrement, vente et propagande, règlement, p. 5. — *Cuba*. Tabac, mesures de défense, p. 26. — *Égypte*. Coton et soufre, réglementation, p. 156. — *Espagne*. « Malte », réglementation, p. 18. — *Pérou*. Objets en cuir destinés à l'exportation, contrôle, résolution, p. 6 ; objets en or et en argent, fabrication, contrôle, décrets, p. 5. — *Suisse*. Denrées alimentaires et objets usuels, ordonnances modificatives, p. 5, 18, 59, 94, 155. — V. Appellations d'origine ; Spécialités pharmaceutiques.

PRODUITS ÉTRANGERS. — V. Appellations d'origine ; Spécialités pharmaceutiques.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES. — V. Spécialités pharmaceutiques.

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE. — Avocats, quatrième Conférence internationale (Santiago, octobre 1945), résolutions, p. 67. — L'Union internationale pour la protection de la — en 1945, étude, p. 6. — Sauvegarde des droits en cas de remaniements territoriaux, étude, p. 9. — *Belgique*. Législation d'exception due à la guerre, précisions, p. 36. — *Bolivie*. Taxes, p. 149, 172. — *Brésil*. Code, p. 86. — *Cuba*. Clichés et publications, instructions, p. 59 ; demandes, abandon, conditions, décret, p. 13 ; demandes défectueuses, rectification, délai utile, arrêté, p. 70 ; dispositions du Code de défense nationale, p. 26 ; restitution de pièces des dossiers, arrêté, p. 39 ; tabac, Commission nationale, règlement, p. 59. — *Finlande*. Droit de priorité, ordonnance, p. 55 ; taxes, ordonnances, p. 55, 71. — *France*. Comité supérieur de la — et des inventions, institution, décret, p. 3. — *Grèce*. Protection, précisions, p. 23, 84. — *Hongrie*. Brevets, dessins et marques, taxes, fixation en florins, p. 154. — *Italie*. Droits et taxes, loi, p. 200. — *Libanaise (République)*. Loi modificative, p. 57. — *Liban et Syrie*. Législation, p. 104. — *Maroc (Zone française)*. Taxes, dispositions complémentaires, p. 58. — *Pologne*. Loi modificative, p. 58. — *Portugal*. Protection dans les colonies, précisions, p. 24, 52. — V. Administrations de la — ; Appellations d'origine ; Arrangements de La Haye et de Madrid ; Brevets ; Concurrence déloyale ; Congrès et assemblées ; Convention d'Union ; Conventions particulières ; Dessins ou modèles ; Droit de priorité ; Expositions ; Guerre ; Marques ; Modèles d'utilité ; Nom commercial ; Récompenses industrielles ; Statistique ; Taxes ; Union internationale.

PROTECTION TEMPORAIRE. — V. Expositions.

R

RADIATION. — V. Marques ; Marques internationales.

RAISONS DE COMMERCE. — V. Nom commercial.

RASSEGNA DELLA PROPRIETÀ INDUSTRIALE, LETTERARIA ED ARTISTICA. — V. Table bibliographique.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — *Costa-Rica*. Loi, p. 127.

REMÈDES. — V. Spécialités pharmaceutiques.

RENOUVELLEMENT. — V. Marques.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — V. Libanaise (République).

RESTAURATION. — V. Brevets ; Taxes.

RIVISTA DELLA PROPRIETÀ INTELLETTUALE ED INDUSTRIALE. — V. Table bibliographique.

ROUMANIE. — Lettre de —, p. 210.

S

SALARIÉS. — V. Inventions d'employés.

SAMOA-OCCIDENTAL. — Convention, texte de Londres, adhésion, p. 169.

SANTIAGO. — V. Chili.

SERVICE DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES. — V. Arrangement de Madrid (marques) ; Enregistrement international des marques ; Marques internationales.

SERVICE DU DÉPÔT INTERNATIONAL DES DESSEINS OU MODÈLES. — V. Arrangement de La Haye ; Dépôt international des —.

SIGNES ET POINÇONS DE CONTRÔLE ET DE GARANTIE. — *Pérou*. Objets en or et en argent, fabrication, contrôle, décrets, p. 5.

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES. — *Costa-Rica*. Enregistrement, délai utile, décret, p. 2 ; vente et propagande, règlement, p. 5. — *Cuba*. Marque obligatoire, décret et instructions, p. 39, 59. — *France*. Protection, étude, p. 112. — *Grèce*. Réglementation, p. 59.

SPIRITUÉUX. — V. Appellations d'origine ; Vins.

STATISTIQUE. — Propriété industrielle, revue pour 1944, p. 8. — Propriété industrielle pour 1944, suppléments : *Brésil*, p. 24 ; *Cuba*, p. 52 ; *Dominicaine (Rép.)*, p. 12 ; *Mexique*, p. 104 ; *Palestine*, p. 84 ; *Trinidad et Tobago*, p. 84 ; *Tunisie*, p. 12 ; *Turquie*, p. 12. — Statistique générale pour 1945, p. 214 à 216.

SUÈDE. — V. Guerre.

SUISSE. — Denrées alimentaires et objets usuels, ordonnances modificatives, p. 5, 18, 59, 94, 155. — JURISPRUDENCE. V. Table systématique.

SYRIE. — Propriété industrielle, législation, p. 104. — V. Guerre.

T

TABAC. — *Cuba*. Défense du — cubain et marques pour cigarettes, enregistrement, décrets, p. 26, 90.

TANGER (ZONE DE --). — Brevets, classification, p. 155.

TAXES. — *Bolivie*. Brevets et marques, p. 149, 172. — *Cuba*. Brevets, droit de timbre, résolution, p. 21. — *Finlande*.

Brevets et marques, augmentation, p. 55.
71. — *Grèce*. Marques, augmentation, p. 28.
— Hongrie. Brevets, dessins et marques, taxation en adópengôs, p. 57; en florins, p. 154. — *Italie*. Brevets, dessins et marques, loi, p. 200. — *Luxembourg*. Brevets et marques, augmentation, p. 71, 72; publications au *Mémorial*, tarif, p. 112. — *Maroc (Zone française)*. Dispositions complémentaires, p. 58. — *Pologne*. Propriété industrielle, augmentation, p. 58. — *Tchécoslovaquie*. Marques, augmentation, p. 112.
TCHÉCOSLOVAQUIE. — Marques, taxes, augmentation, p. 112; dépôt et renouvellement, p. 201; mesures extraordinaires, p. 202. — V. Guerre.

TUNISIE. — Propriété industrielle, statistique pour 1944, p. 42.

TURQUIE. — Propriété industrielle, statistique pour 1944, p. 42.

U

UNION INTERNATIONALE. — État au 1^{er} janvier 1946, p. 1, 2. — L'— en 1945, étude, p. 6. — V. Actes de Londres; Arrangements de La Haye et de Madrid; Convention d'Union; Statistique.

UNIONS RESTREINTES. — V. Arrangements de La Haye et de Madrid.

URUGUAY. — Marques, décret modificatif, p. 202.

V

VANDER HAEGHEN, A. — V. Table bibliographique.

VAN DER ZANDEN, J. W. — Étude sur l'effet de l'enregistrement international d'une marque, p. 94. — V. Table bibliographique.

VINS. — V. Appellations d'origine; Produits divers.

W

WINTER, W. — Étude sur les limites du droit d'exclusivité assuré par le brevet, p. 184.

TABLE SYSTÉMATIQUE DE JURISPRUDENCE

A. Schéma.

I. Brevets

1. Formation du droit.

- a) Personnes habiles à demander un brevet, inventions d'employés, droit moral.
- b) Inventions brevetables ou non (nouveauté, progrès technique, niveau de brevetabilité, produits chimiques, pharmaceutiques, horticoles, etc.).

2. Acquisition du droit.

- a) Formalités, examen, modifications apportées au cours de la procédure de délivrance, communication des dossiers, etc.
- b) Taxes de dépôt, mandataires.
- c) Protection aux expositions.

3. Étendue et conservation du droit.

- a) Interprétation des brevets.
- b) Obligation d'exploiter.
- c) Annuités.
- d) Prorogation.
- e) Restauration.
- f) Droit de possession personnelle, etc.

4. Mutation du droit.

- a) Cession.
- b) Licences.

5. Extinction du droit.

Annulation, expiration, etc.

6. Sanctions civiles et pénales.

Contrefaçon, procédure, capacité d'agir en justice, saisie, etc.

7. Droit international en matière de brevets.

- a) Droit international commun. Indépendance des brevets, etc.
- b) Droit international conventionnel. Assimilation aux nationaux, droit de priorité, priorités multiples.
- c) Traité bilatéraux.

II. Modèles d'utilité

III. Dessins et modèles industriels

IV. Marques de fabrique ou de commerce

1. Acquisition du droit.

- a) Acquisition par l'usage (marques non enregistrées).

- b) Acquisition par dépôt et enregistrement (formalités, etc.):
 - Marques individuelles.
 - Marques collectives.
- c) Marques d'agents; licences d'emploi.

2. Signes qui peuvent ou non être employés comme marques.

- a) Éléments constitutifs (agencement, emballage, bouteilles, forme du récipient, forme du produit, couleurs, lettres et chiffres, etc.).
- b) Dénominations génériques ou de qualité.
- c) Noms patronymiques et noms géographiques.
- d) Emblèmes.
- e) Marques libres (Freizeichen).
- f) Traductions de marques enregistrées ou employées.

2A. Produits pour lesquels une marque peut être enregistrée ou non.

3. Étendue et conservation du droit.

Effets de l'enregistrement. Obligation d'exploiter. Renouvellement.

4. Mutation du droit.

5. Extinction du droit.

- a) Conflit entre deux marques.
- b) Non usage et usucaption.
- c) Abandon et tolérance.

6. Sanctions civiles et pénales.

Contrefaçon, procédure, capacité d'ester en justice, confiscation, saisie, etc.

7. Droit international en matière de marques.

- a) Droit international commun (indépendance des marques).
- b) Droit international conventionnel. Convention d'Union de Paris (assimilation aux nationaux, droit de priorité, protection telle quelle). Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.
- c) Traité bilatéraux.
- d) Mesures de guerre.

V. Nom commercial

VI. Indications de provenance

VII. Concurrence déloyale

B. Espèces publiées dans *La Propriété industrielle* (année 1946) et classées d'après le schéma ci-dessus

I. BREVETS	Pages	
1. Formation du droit		
<i>a) Personnes habiles à déposer un brevet, inventions d'employés, droit moral.</i>		justifie pas des excuses légitimes (Alexandrie, Cour d'appel, 1941)
<i>Grande-Bretagne.</i> Celui qui, ayant fait des inventions brevetées en son nom, accepte, auprès d'un tiers, de surveiller la fabrication des produits ainsi brevetés ne peut pas être considéré comme « employé » au sens de la loi sur les brevets (Cour d'appel, 1945)	142	Pages 51
<i>b) Inventions brevetables ou non (nouveauté, progrès technique, niveau de brevetabilité, produits chimiques, pharmaceutiques, horticoles, etc.).</i>		
<i>Grande-Bretagne.</i> Les plans consistant en l'alignement de maisons contigues en rangées sans les inconvenients esthétiques que cette disposition présente généralement n'est pas « un genre de nouvelle fabrication » qui justifierait l'octroi d'un brevet (Superintendent examiner, 1944)	141	
<i>Italie.</i> Les inventions portant sur des procédés pour la fabrication d'un médicament sont brevetables (Cour de cassation, 1946)	118	
<i>La publication du résultat négatif d'une expérience ne constitue pas un antériorité opposable au tiers qui obtient, plus tard, un résultat positif en utilisant les mêmes procédés (Cour de cassation, 1945)</i>	166	
<i>Égypte.</i> Le principe servant de base à une invention ne peut, en tant que principe, faire l'objet d'un brevet (Alexandrie, Cour d'appel, 1931)	84	
2. Acquisition du droit		
<i>a) Formalités, examen, modifications apportées au cours de la procédure de délivrance, communication des dossiers, etc.</i>		
Néant.		
<i>b) Taxes de dépôt, mandataires.</i>		
Néant.		
<i>c) Protection aux expositions.</i>		
Néant.		
3. Étendue et conservation du droit		
<i>a) Interprétation des brevets.</i>		
<i>Grande-Bretagne.</i> Le fait que l'Amirauté aurait autorisé le titulaire d'un brevet à lui vendre directement ses appareils brevetés ne délie pas ledit titulaire des obligations de livrer contractées précédemment à l'égard de tiers (Cour d'appel, 1945)	142	
<i>Suisse.</i> La description ne peut constituer un complément de la revendication qui, elle, est déterminante pour juger de la nouveauté de l'invention et de l'étendue de la protection. Les exposés figurant uniquement dans la description ne peuvent pas être utilisés pour l'interprétation de la revendication (Tribunal fédéral, 1945)	143	
<i>b) Obligation d'exploiter.</i>		
<i>Égypte.</i> En l'absence d'une loi spéciale sur les brevets, la jurisprudence applique les principes généralement adoptés par les autres pays civilisés en pareille circonstance: la déchéance faute d'exploitation ne doit être prononcée que si l'inventeur ne		
4. Mutation du droit		
<i>a) Cession.</i>		
<i>b) Licences.</i>		
5. Extinction du droit		
Néant.		
6. Sanctions civiles et pénales		
<i>Grande-Bretagne.</i> Pour que l'opposition à la délivrance d'un brevet soit prise en considération, l'intervenant doit prouver son <i>locus standi</i> (Assistant Comptroller, 1943)	141	
7. Droit international en matière de brevets		
<i>a) Droit international commun. Indépendance des brevets, etc.</i>		
Néant.		
<i>b) Droit international conventionnel. Assimilation aux nationaux, droit de priorité, priorités multiples.</i>		
Néant.		
<i>c) Traité bilatéraux.</i>		
Néant.		
II. MODÈLES D'UTILITÉ		
Néant.		
III. DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS		
Néant.		
IV. MARQUES DE FABRIQUE OU DE COMMERCE		
1. Acquisition du droit		
<i>a) Acquisition par l'usage (marques non enregistrées).</i>		
<i>Grèce.</i> Aux termes de l'article 15ee, de la loi de 1939, une marque non enregistrée, mais connue sur le marché grec peut être un motif de radiation d'une marque similaire (Tribunal administratif, 1944)	165	
<i>b) Acquisition par dépôt et enregistrement (formalités, etc.).</i>		
<i>Marques individuelles</i>		
<i>Costa-Rica.</i> Le propriétaire d'une marque employée dans le pays mais non enregistrée ne peut pas s'opposer à l'enregistrement d'une marque identique (Présidence de la République, 1945)	83	
<i>Marques collectives</i>		
Néant.		

Pages		Pages	
c) Marques d'agents, licences d'emploi. Néant.		les produits des deux classes sont munis de la même marque, le public acheteur sera amené à penser qu'ils proviennent tous de la même maison (Chancery Division, 1945)	143
2. Signes qui peuvent ou non être employés comme marques		3. Étendue et conservation du droit	
a) Éléments constitutifs (agencement, emballage, bouteilles, forme du récipient, forme du produit, couleurs, lettres et chiffres, etc.).		Néant.	
<i>Égypte.</i> Ne peut, par elle seule, faire l'objet d'un monopole la forme triangulaire d'un produit (Alexandrie, Cour d'appel, 1941)	192	4. Mutation du droit	
b) Dénominations génériques ou de qualité.		Néant.	
<i>Australie.</i> Doit être considérée comme descriptive la marque <i>Cooledge</i> (cool = frais; edge = tranchant) pour un réfrigérateur, c'est-à-dire pour une huile à verser sur le fil d'un instrument tranchant dans le but de supprimer la chaleur provoquée par la friction (Registrar, 1942)	50	5. Extinction du droit	
<i>Canada.</i> Le mot <i>Garden</i> faisant partie de nombreuses marques de la branche alimentaire, il ne peut plus être considéré comme distinctif. Peuvent donc coexister les marques <i>Garden Patch</i> et <i>Garden Pride</i> (Cour de l'Echiquier, 1942)	50	a) Conflit entre deux marques.	
<i>Costa-Rica.</i> Le nom technique et scientifique d'un produit chimique (<i>Citral</i>) peut être employé comme marque pour distinguer des rafraîchissements (Président de la République, 1946)	118	<i>Canada.</i> La marque <i>Multivims</i> est susceptible de créer une confusion avec la marque <i>Multivite</i> pour vitamines. Pour juger de la probabilité de confusion, il faut considérer l'effet de la marque dans son ensemble, telle qu'elle est utilisée en affaires, sans tenir compte de la couleur, de l'emballage, etc. (Cour de l'Echiquier, 1944)	68
La dénomination <i>Penicilina</i> ne peut être enregistrée comme marque, à cause de son caractère générique (Présidence de la République, 1946)	84	<i>Costa-Rica.</i> Est refusée la marque <i>Protloid</i> , à cause des marques <i>Tabloid</i> et <i>Hypoloid</i> (Président de la République, 1945)	12
<i>Irlande.</i> La dénomination <i>Krispies</i> est une indication de qualité; elle n'a pas acquis par l'usage une signification accessoire et doit être refusée à l'enregistrement (Controller, 1940)	23	<i>Grande-Bretagne.</i> Le mot <i>Morcx</i> ne peut pas être confondu avec <i>Rex</i> ni avec <i>Morrisflex</i> (Assistant Comptroller, 1945)	142
c) Noms patronymiques et noms géographiques. Néant.		Malgré la différence des produits, la marque <i>Jardex</i> pour désinfectants a été refusée à cause de la marque <i>Jardoxx</i> pour extraits de viande, attendu que les titulaires de ces deux marques sont fournisseurs d'hôpitaux et que les récipients risqueraient d'être confondus à cause de la similarité des marques (Assistant Comptroller, 1945)	142
d) Emblèmes. Néant.		Le fait que des marques finissant par <i>eillin</i> ne s'opposent pas à l'enregistrement de <i>Vieilltin</i> (Chancery Division, 1945)	143
e) Marques libres (Freizeichen).		A l'audition, les deux mots <i>Rysta</i> et <i>Aristoe</i> peuvent être confondus, surtout si la prononciation n'est pas très nette (Chambre des Lords, 1945)	143
<i>Grèce.</i> Le mot <i>Bénédictine</i> a gardé son caractère distinctif (Cour de cassation, 1940)	51	<i>Grèce.</i> La marque <i>Ulolot</i> prête à confusion avec la marque <i>Odol</i> (tribunal administratif, 1943)	165
f) Traductions de marques enregistrées ou employées. Néant.		<i>Suisse.</i> Les deux marques <i>Sika</i> et <i>Secco</i> enregistrées pour des moyens propres à rendre imperméable le mortier ne se distinguent pas suffisamment pour écarter le danger de confusion (Tribunal fédéral, 1945)	167
2A. Produits pour lesquels une marque peut être enregistrée ou non		b) Non usage et usucaption.	
<i>Australie.</i> Le nom <i>Nevada</i> ne peut pas être enregistré pour distinguer du tabac qui ne proviendrait pas de l'Etat de Nevada (Registrar, 1941)	23	<i>Grèce.</i> Le fait que des tiers utilisent illicétement une marque enregistrée ne porte pas atteinte au droit de propriété du déposant, à moins que ce dernier n'ait abandonné sa marque, explicitement ou tacitement (Cour de cassation, 1940)	151
Une marque enregistrée pour des articles de parfumerie ne peut pas être déposée par un tiers pour du tabac manufacturé, attendu qu'il a été prouvé qu'il existe une « connexion commerciale étroite » entre ces produits (Deputy Registrar)	166	c) Abandon et tolérance.	
<i>Grande-Bretagne.</i> Une marque ne peut être enregistrée pour distinguer un service (réparation de bas) (Chambre des Lords, 1945)	143	Néant.	
Le titulaire d'une marque déjà enregistrée pour une classe déterminée de produits peut l'enregistrer pour une autre classe de produits dont il ne fait pas le commerce, à condition de prouver que si		6. Sanctions civiles et pénales	
		Contrefaçon, procédure, capacité d'ester en justice, confiscation, saisie, etc.	
		<i>Grèce.</i> Le délai utile pour former opposition à l'enregistrement d'une marque doit être considéré comme suspendu attendu que le Bulletin officiel n'a pas paru pendant la guerre (tribunal administratif, 1944)	
		<i>Italie.</i> Constitue une violation de la loi sur les marques le fait de vendre à B des boîtes vides portant la	165

marque de A sous la condition que la qualité du produit soit garantie (Cour de cassation, 1943)	Pages	36	Suisse. Est fondé à faire mention dans sa raison sociale du nom de son prédécesseur celui qui a acquis non seulement un bien-fonds, mais une entreprise, en l'espèce une pouponnière, lorsque le demandeur ne peut pas invoquer un intérêt digne d'être pris en considération (Tribunal fédéral, 1946)	Pages	168
<i>Suisse.</i> Les actions en radiation d'une marque pour cause de similitude avec une marque antérieure sont imprescriptibles (Tribunal fédéral, 1945)	167		<i>Tchécoslovaquie.</i> Pour décider si deux raisons sociales peuvent engendrer une confusion, il faut prendre comme critère le point de vue du consommateur moyen (Prague, Tribunal régional civil, 1946)	210	
L'action en interdiction de l'emploi abusif se prescrit par deux ans à compter de la dernière contravention (Tribunal fédéral, 1945)	167				
7. Droit international en matière de marques			VI. INDICATIONS DE PROVENANCE		
<i>a) Droit international commun (indépendance des marques).</i>			<i>Italie.</i> Est contraire au traité italo-portugais l'emploi du mot <i>Porto</i> pour désigner un vin de liqueur ne provenant pas de la région du Douro, même si l'origine véritable du produit est mentionnée, ou si la dénonciation est accompagnée d'un correctif (Milan, Cour d'appel, 1945)	51	
Néant.					
<i>b) Droit international conventionnel. Convention d'Union de Paris (assimilation aux nationaux, droit de priorité et droit de possession personnelle, protection telle quelle). Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.</i>					
Néant.			VII. CONCURRENCE DÉLOYALE		
<i>c) Traités bilatéraux.</i>			<i>Italie.</i> L'imitation des éléments de forme indispensables pour fabriquer le produit parce qu'ils sont inséparables des éléments de fonctionnement est licite. Mais l'imitation de formes extérieures non nécessaires au fonctionnement de l'objet en cause est illicile (Cour de cassation, 1942)	182	
Néant.					
<i>d) Mesures de guerre.</i>			<i>La reproduction des produits non brevetés est autorisée, à moins que ceux-ci ne soient si caractéristiques qu'ils attestent clairement leur origine (Venise, Cour d'appel, 1940)</i>	192	
<i>Grèce.</i> Le Bulletin officiel n'ayant pas paru pendant la guerre, le délai d'opposition à l'enregistrement doit être considéré comme suspendu (Tribunal administratif, 1944)	165				
V. NOM COMMERCIAL			<i>Suisse.</i> La connaissance de la clientèle ou des secrets des affaires de l'employeur justifie une clause d'interdiction de concurrence. La violation de cette clause donne droit à la réparation du dommage causé à l'ancien employeur (Tribunal fédéral, 1946)	192	
<i>Égypte.</i> Lorsque deux concurrents ont le même nom patronymique utilisé comme raison sociale, celui qui s'est établi en dernier lieu doit faire suivre son nom d'une mention propre à le distinguer de celui du concurrent (Le Caire, Tribunal national, 1946)	68				

TABLE CHRONOLOGIQUE DES JUGEMENTS, ARRÊTS ET DÉCISIONS

1904	Pages	1927	Pages	1934	Pages
Paris, Tribunal correctionnel de la Seine, 29 juillet	115	Paris, Cour d'appel, 20 mai	115	Bourges, Cour d'appel, 13 février	64
1905		1930		1935	
Paris, Cour d'appel, 2 novembre	115	Lille, Tribunal civil, 3 décembre	63	Paris, Cour d'appel, 17 février	115
1908		1931		1938	
Paris, Cour de cassation, 24 juin	115	Bourges, Cour d'appel, 10 décembre	115	Paris, Tribunal civil de la Seine, 8 mars	64
1925		1932		Paris, Cour de cassation, 8 mars	66
Paris, Cour de cassation, 16 juillet	83	Douai, Cour d'appel, 16 février	63	Lyon, Tribunal civil, 11 avril	64
Paris, Cour de cassation, 21 décembre	83	Lyon, Tribunal civil, 11 mai	63		
1926		1933		1939	
Paris, Cour de cassation, 13 janvier	83	Bourges, Tribunal civil, 8 novembre	64	Paris, Cour de cassation, 10 juin	64, 66, 80, 81
Paris, Cour de cassation, 25 mars	83	Lyon, Cour d'appel, 29 mars	64		
		Reims, Tribunal civil, 31 mars	64		
1928		1940		Lyon, Cour d'appel, 10 avril	64, 65, 80
				Le Caire, Tribunal national, 28 avril	68

Venise, Cour d'appel, 26 juin	192	Athènes, Tribunal administratif, 10 novembre	165	Londres, <i>Assistant Comptroller</i> , 12 septembre	142
Athènes, Cour de cassation, 13 juillet	51			San José, Présidence de la République, 25 septembre	83
Athènes, Cour suprême, 13 juillet	165			Londres, <i>Chancery Division</i> , 18 octobre	143
Dublin, Contrôleur, 4 octobre	23			Rome, Cour de cassation, 12 novembre	166
		1944		Londres, Cour d'appel, 19 novembre	142
		Paris, Cour de cassation, 15 mars	64, 65, 66, 80	Lausanne, Tribunal fédéral, 20 novembre	143
		Athènes, Tribunal administratif, 22 mars	165	Lausanne, Tribunal fédéral, 27 novembre	167
		Londres, <i>Superintending Examiner</i> , 2 mai	141	Milan, Cour d'appel, 11 décembre	51
		Paris, Cour d'appel, 11 juillet	115	Londres, <i>Chancery Division</i> , 19 décembre	142
		Paris, Tribunal civil de la Seine, 27 juillet	64, 66		
		Londres, <i>Chancery Division</i> , 27 juillet	142	1946	
		Londres, <i>Chancery Division</i> , 31 juillet	141	Canberra, <i>Deputy Registrar</i>	165
		Ottawa, Cour de l'Échiquier, 25 octobre	68	San José, Présidence de la République, 4 janvier	84
		Londres, <i>Chancery Division</i> , 7 décembre	142	Lansanne, Tribunal fédéral, 22 janvier	192
				Rome, Cour de cassation, 24 janvier/27 mars	148
		1945		Lansanne, Tribunal fédéral, 8 février	168
		Londres, Chambre des Lords	143	Rome, Cour de cassation, 28 février	166
		Athènes, Tribunal administratif, 14 mars	165	Paris, Cour de cassation, 26 mars	65, 80, 83
		Londres, <i>Chancery Division</i> , 16 mai	143	Prague, Tribunal régional civil	210
		San José, 18 mai	12	San José, Président de la République, 10 juin	118
		Stockholm, Tribunal, 7 juin	187, note (1)		
		Londres, Cour d'appel, 6 juillet	142		
		Londres, <i>Assistant Comptroller</i> , 6 juillet	142		

TABLE DES NOMS DES PARTIES

Pages		Pages		Pages	
Adamson	142	Distilleries de Fécamp	51	Intertype Ltd.	100
Ahmed Abdel Rahman	68	Ditta Carlo Crespi	192	Istintito do vinho do Porto	51
Aktiebolaget Siefvert & Formander et Cts.	51	Ditta Mario Conti	192	Jaroczynski	192
Aristoc Ltd.	143	Ditta Pironi	102	Kellogg Company of Great Britain Ltd.	23
Barclay, John Sidney	142	Ditta Rossi	102	Kenworthy	142
Battersby, Société	83	Edwards, Josiah	142	Khalil, Ibrahim	192
Battle pharmaceutical.	68	Edwards, Lewis Thomas	142	Laboratoires Prevet	115
Bénédictine	165	Egyptian General Omnibus C°	84	Linerusta	115
Boscopoulo, Grégoire C.	192	El Banna, Ahmed Ibrahim	51	Loewe Radio C° Ltd.	100
British Drug Houses (the), Ltd.	68	Enoch, H. E. N.	143	Magnani	166
Brown-Boveri	143	Erizo, Société	83	Magneti Marelli	166
Brownie Wireless C° Ltd.	100	Fernandez Escoto, Harry Menardo	42	Mantelet & Boucher, Société	64
Bureau italien des brevets	118	Ferodo Ltd.	143	Mas (de) Bernal, David	165
Carborundum	115	Fils d'Othon Panaghiotakis, les —	51	Maschinfabrik Oerlikon	143
Cavalieri Ducati, Adriano	166	Fine foods of Canada, Ltd.	50	Mayor of Manchester	100
Colman, J. & J.	142	Flohr, Carl	64	Mazzoleni	168
Compañia importadora Riba S. A.	83	France Asiatic Textile, Société	66	Mellin	101
Connell Bros C° Ltd.	102	Gadd and Mason	100	Metagraf	36
Conti, Mario	192	Gallalith	115	Metcalfe foods, Ltd.	50
Cooledge	50	Geigy, I. R.	118	Mick Simmons Ltd.	23
Cooperative Unions Ltd.	100	Gonset-Henrioud, S. A.	192	Monico	101
Crespi, Carlo	192	Gonzales, Eladio Alfaro	118	Morath	168
Cutler, Walter Richmond	142	Green, E. & Sons Ltd.	142	Mugoni, Michele	51
Darwins Ltd.	142	Guhl, S.	168	Oerlikon, fabrique de machines	143
Del Gaizo Santarsiero, Société	36	Hassan Hassanein El Sahban	84	Ortega Herrero, Eloy	118
Dichter	64	Heather	142	Otis-Pifre	64
		Ibrahim Khalil	192	Panaghiotakis, Othon, fils	51

	Pages		Pages		Pages
Pellascio, Armando	167	Siefvert & Formander, S. A.	51	Société Verre et vitrification	64
Pironi, Ditta	102	Simon & Denis	64	Speedwell gear case C° Ltd.	142
Polli, Soc.	36	Sociedad industrial Erizo S. A.	83	Steel and Glover Ltd.	141
Prevet, Laboraloires	145	S. A. Del Gaizo Santarsiero	36	Sterling Products international inc.	84
Rahman, Abdel Ahmed	68	S. A. P. Gonset-Henrioud	192	Thierry	101
Registrador de marcas de Costa-Rica	12	S. A. Riba Muñoz	83	Tootal Broadhurst Lee C° Ltd.	142
Riba Muñoz, Enrique	83	S. A. Siefvert & Formander	51	Tootal, Société	66
Rickmann	101	Société Batlersby & C.	83	Triggs, William Warren	141
Robin Electric Lamp C° Ltd.	100	Soc. Cementifera italiana	166	Trubenising Ltd.	141
Rossi, Ditta	102	Soc. Conserve Fratelli Polli	36	Ungarische Gummiwarenfabrik A.G.	100
Rysta Ltd.	143	Société France Asiatic Textile	66	Unione Arti Grafiche sui metalli	36
Salama, Zaketto, fils	102	Société Mantelet & Boucher	64	Vokes Ltd.	142
Salvaneschi	166	Soc. Metalgraf Unione Arti Grafiche		Weill & Ortet	64
Santarsiero, Soc.	36	sui metalli	36	Wheeler, Foster Ltd.	142
Schilaraffia, Société	64	Société Schilaraffia	64	Wills D. & H. O., Ltd.	165
Schou's Patents	100	Société Tootal	66, 142	Winkler, Kaspar & C.	167

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

	Pages		Pages		Pages
Brener-Moreno, Pedro C. <i>Tratado de mareas de fabria y de comercio</i>	144	— <i>In tema di decadenza di marchio</i>	144	Vander Haeghen, Alfred. <i>Les brevets d'invention touchés par deux guerres</i>	52
Doorman, G. <i>Onteigende octrooien van onderdanen der vijandelijke landen</i>	24	<i>Rassegna della proprietà industriale, letteraria ed artistica</i> , publication périodique italienne	52	Van der Zanden, J. W. <i>Defensieve merken</i>	12
Liste des brevets, publication périodique officielle suisse	52	<i>Rivista della proprietà intellettuale ed industriale</i> , publication périodique italienne	104	— <i>De bestemming van viandelijke octrooien en merken</i>	36
Liste des dessins et modèles, publication périodique officielle suisse	104	<i>The official Gazette of the United States Patent Office</i> , publication officielle hebdomadaire de l'Administration américaine	211	— <i>War problems in dutch trade mark law</i>	120
Martin-Achard, E. <i>La cession libre de la marque</i>	211			— <i>De onderscheidende kracht van handelsmerken</i>	192
Pellegrino, Camillo. <i>Contraffazione parziale e contraffazione mediata</i>	144				

LISTE DES DOCUMENTS OFFICIELS

Publiés dans la *Propriété industrielle* de 1946

	Pages		Pages
Union internationale. — État au 1 ^{er} janvier 1946	1, 2	— CONVENTIONS INTERNATIONALES :	
— RATIFICATION DES ACTES DE LONDRES ET NOUVELLES ADHÉSIONS :		Accord relatif aux brevets d'invention ayant appartenu à des Allemands (du 27 juillet 1946)	121
<i>Luxembourg</i> . Circulaire du Conseil fédéral suisse (Département politique fédéral) aux Etats de l'Union, concernant l'adhésion du Luxembourg au texte de Londres de l'Arrangement de Madrid (marques) (du 1 ^{er} février 1946)	13	<i>Argentine</i> . — <i>Législation intérieure</i> . — Décret précisant les conditions que les marques doivent remplir pour pouvoir être enregistrées (n° 25 812, du 19 octobre 1945)	171
<i>Nouvelle-Zélande</i> . Circulaire du Conseil fédéral suisse (Département politique fédéral) aux Etats de l'Union, concernant l'adhésion de la Nouvelle-Zélande au texte de Londres de la Convention d'Union (du 14 juin 1946)	69	<i>Australie</i> . — <i>Législation intérieure</i> . — Loi portant modification de la loi sur les marques (n° 75, du 7 décembre 1936)	149
<i>Samoa-Océanien</i> . Circulaire du Conseil fédéral suisse (Département politique fédéral) aux Etats de l'Union, concernant l'adhésion du Samoa-Océanien au texte de Londres de la Convention d'Union (du 31 octobre 1946)	169	Ordonnances portant modification du règlement sur les dessins (des 30 septembre 1945, n° 143 ; 20 décembre 1945, n° 200)	105
		Ordonnance portant modification du règlement sur les brevets (n° 197, du 20 décembre 1945)	105
		Ordonnance portant modification du règlement sur les marques (n° 199, du 20 décembre 1945)	105

Pages	Pages		
Loi tendant à amender la loi sur les brevets de 1903/1935 et visant d'autres buts (n° 38, du 14 août 1946)	196	Loi portant création de la Commission nationale de propagande et de défense du tabac cubain (des 12 juillet 1927/ 4 avril 1936)	26
Autriche. — <i>Législation intérieure.</i> — Loi portant abrogation de certaines dispositions d'exception en matière de marques (du 3 octobre 1945)	54	Règlement d'exécution de la loi du 12 juillet 1927, qui crée une Commission nationale de propagande et de défense du tabac cubain (n° 12, du 4 janvier 1928)	59
Belgique. — <i>Législation intérieure.</i> — A. <i>Mesures prises en raison de l'état de guerre:</i> Arrêté abrogeant l'arrêté-loi du 11 octobre 1943, qui autorisait le dépôt de brevets belges à Londres et réglementait le recouvrement des annuités à Londres (n° 376, du 5 août 1945)	122	Résolution concernant le droit de timbre en matière de brevets (du 5 octobre 1937)	2
Arrêté-loi prorogeant, en raison des événements de guerre, les délais en matière de propriété industrielle et la durée des brevets d'invention (du 8 juillet 1946)	122, 145	Loi remettant en vigueur l'ordonnance n° 512, du 19 décembre 1900, relative à l'emploi abusif de marques (du 20 décembre 1937)	39
B. <i>Législation ordinaire:</i> Arrêté instituant un Comité interministériel des brevets (du 30 avril 1945)	196	Décret rendant obligatoire l'emploi d'une marque enregistrée pour les enveloppes des produits pharmaceutiques (n° 2042, du 4 octobre 1938)	39
Bolivie. — <i>Législation intérieure.</i> — Loi sur le timbre (du 22 avril 1941), <i>dispositions concernant la propriété industrielle</i>	149	Code de défense sociale (décret-loi n° 802, du 7 octobre 1938), <i>dispositions concernant la protection de la propriété industrielle</i>	26
Décret portant majoration des taxes en matière de brevets et de marques (n° 407, du 3 décembre 1945)	172	Instructions relatives à l'exécution du décret n° 3042, du 26 septembre 1938, qui rend obligatoire l'emploi d'une marque enregistrée pour les enveloppes des produits pharmaceutiques (du 24 octobre 1938)	59
Brésil. — <i>Législation intérieure.</i> — Code de la propriété industrielle (décret-loi n° 7903, du 27 août 1945)	86, 105, 124, 149, 172	Arrêté concernant la restitution de certaines pièces des dossiers d'affaires de propriété industrielle (du 25 octobre 1938)	39
Décret-loi fixant les cadres du Ministère du travail, de l'industrie et du commerce et contenant d'autres dispositions (n° 7977, du 20 septembre 1945)	5	Décrets portant prolongation du délai imparti par le décret susmentionné (n° 2385, du 10 novembre 1938; n° 468, du 8 mars 1939)	59
Bulgarie. — <i>Législation intérieure.</i> — Mesures prises en raison de l'état de guerre: Arrêté concernant la déclaration des biens appartenant à des Allemands ou à des Hongrois (n° 196, du 20 août 1946)	123	Décrets portant modification de la classification des produits pour l'enregistrement des marques (des 1 ^{er} décembre 1938, n° 2673; 5 février 1939, n° 443)	54
Ceylan. — <i>Législation intérieure.</i> — Ordonnance portant modification de la loi sur les brevets (n° 54, du 18 décembre 1945)	198	Décret relatif aux clichés utilisés pour le <i>Boletin oficial de la propiedad industrial</i> (du 2 mai 1939)	59
Costa-Rica. — <i>Législation intérieure.</i> — Décret portant prolongation du délai utile pour l'enregistrement des spécialités pharmaceutiques (du 23 août 1945)	2	Décret interdisant l'enregistrement des marques qui contiennent le mot « Cognac » (n° 2070, du 9 août 1939)	69
Règlement concernant l'enregistrement, la vente et la propagande des spécialités pharmaceutiques, des produits de toilette et des aliments contenant des substances médicinales (du 8 septembre 1945)	5	Arrêté accordant aux déposants étrangers un délai pour réparer les défauts de leurs demandes (du 29 novembre 1939)	70
Loi sur les marques, le nom commercial, les récompenses industrielles, les appellations d'origine et la concurrence déloyale (n° 559, du 24 juin 1946)	127	Arrêté relatif à la publication, dans le <i>Boletin oficial de la propiedad industrial</i> , des demandes concernant des affaires de propriété industrielle (du 23 mai 1940)	59
Décret énumérant les produits rangés dans chacune des classes prévues par la classification des produits pour l'enregistrement des marques (n° 33, du 2 juillet 1946)	156	Décret concernant les marques à feu des bêtes bovines (n° 1476, du 3 juin 1940)	59
Cuba. — <i>Législation intérieure.</i> — Ordonnance relative à la procédure à suivre quant aux demandes tendant à obtenir l'enregistrement de marques qui concernent l'élevage du bétail (n° 208, du 30 septembre 1941)	59	Arrêté concernant la procédure à suivre en matière de demandes tendant à obtenir un brevet d'importation (du 6 juillet 1940)	59
Ordonnance créant pour l'élevage du bétail les marques <i>Catimba de Salida</i> et fixant les droits relatifs à l'enregistrement de ces marques (n° 105, du 15 avril 1902)	59	Décret concernant l'enregistrement des marques pour cigarettes (n° 1856, du 17 juillet 1940)	90
Loi fixant les droits relatifs à la délivrance des certificats d'enregistrement des marques qui concernent l'élevage du bétail (du 1 ^{er} mai 1903)	59	Décret tendant à préciser les conditions dans lesquelles les demandes de brevets, etc. peuvent être considérées comme ayant été abandonnées (n° 3286, du 9 novembre 1942)	13
Danemark. — <i>Législation intérieure.</i> — Mesures prises en raison de l'état de guerre: Ordonnance concernant la prolongation de la validité de la loi n° 121, du 13 mars 1943, qui autorise la modification des délais impartis par les lois sur les brevets, les dessins ou modèles industriels, les marques et les marques collectives (du 9 mars 1945)		Avis portant prolongation de certains délais impartis par les lois sur les brevets, les dessins ou modèles, les marques et les marques collectives (du 23 mars 1945)	85
			85

Pages		Pages
	Égypte. — <i>Législation intérieure.</i> — Arrêtés portant modification de celui n° 63, de 1943, relatif à l'exécution de la loi n° 48, de 1941, sur la répression des fraudes et falsifications (n° 35, du 29 janvier 1945 ; n° 133, du 5 mai 1945)	27
156	Décret réglementant le commerce du soufre (du 30 juillet 1945)	40
156	Décret portant modification de certaines dispositions de la loi du 22 juin 1942, qui réglemente la vente des tissus et fils de coton (du 30 octobre 1945)	55
156	Arrêté portant exécution du décret du 31 juillet 1945, réglementant le commerce du soufre (n° 27, du 3 février 1946)	55
14	Équateur. — <i>Législation intérieure.</i> — Décret autorisant, dans certains cas, la révision des brevets et des marques (du 9 août 1944)	70
14	Espagne. — <i>Législation intérieure.</i> — Loi sur le contrat de travail (texte refondu, approuvé par décret du 26 janvier 1944), <i>dispositions relatives aux inventions d'employés</i>	71
14	Ordonnance constituant le Conseil appelé à régler l'appellation d'origine vinicole « Rioja » (du 24 janvier 1945)	53
18	Ordonnance réglementant la fabrication, la vente et le prix du succédané du café dénommé « Malte » (du 25 mai 1945)	25
18	Décrets concernant les appellations d'origine vinicoles « Valdeorras », « Priorato », « Tarragona » et « Ribero » et désignant les Conseils appelés à les régler (du 27 juillet 1945)	37
18	Ordonnance portant application du règlement du Conseil appelé à surveiller l'emploi des appellations d'origine vinicoles « Montillas » et « Moriles » (du 20 octobre 1945)	53
18	Ordonnance concernant la réorganisation du registre officiel des personnes qui se livrent à l'embouteillage des vins (du 11 décembre 1945)	148
70	Ordonnance portant prolongation du délai utile pour demander l'enregistrement des marques, déclaré obligatoire par décret du 3 février 1945 (du 22 février 1946)	28
123	États-Unis. — <i>Législation intérieure.</i> — A. <i>Mesures prises en raison de l'état de guerre:</i> Loi tendant à permettre le renouvellement de certaines marques et visant d'autres buts (du 17 juillet 1946)	28
145	Loi tendant à prolonger à titre temporaire le délai utile pour déposer une demande de brevet, pour agir à cet égard devant le <i>Patent Office</i> et visant d'autres buts (du 8 août 1946)	28
153	B. <i>Législation ordinaire:</i> Loi autorisant le paiement de récompenses aux employés des postes ayant fait des inventions (du 3 décembre 1945)	28
173	Loi pourvoyant à l'enregistrement et à la protection des marques utilisées dans le commerce, à l'exécution des dispositions de certaines conventions internationales et à d'autres fins (du 5 juillet 1946)	28
199	Loi portant modification de la section 4921 des Statuts revisés (du 1 ^{er} août 1946)	28
199	Loi concernant le développement et le contrôle de l'énergie atomique (du 1 ^{er} août 1946), <i>dispositions concernant les inventions et les brevets</i>	28
26	Finlande. — <i>Législation intérieure.</i> — Loi concernant les fondements de l'organisation du Bureau des brevets et des enregistrements (du 30 mai 1941)	28
	Ordonnance concernant le Bureau des brevets et des enregistrements (du 31 décembre 1944)	27
	Arrêté concernant la nature des pièces à déposer lors d'une demande de brevet (du 19 novembre 1943)	40
	Ordonnance concernant les taxes à payer en matière de brevets et de marques (du 19 novembre 1943)	55
	Ordonnance concernant le droit de priorité (du 19 novembre 1943)	55
	Ordonnance concernant les agents de brevets (du 19 novembre 1943)	70
	Ordonnance portant augmentation des taxes en matière de brevets et de marques (du 10 mai 1946)	71
	France. — <i>Législation intérieure.</i> — A. <i>Mesures prises en l'état de guerre:</i> Décret relatif à la déclaration et à la mise sous séquestre des biens appartenant à des ennemis (n° 48-613, du 9 avril 1945)	53
	Arrêté fixant la liste des pays pour lesquels la priorité de demandes pourra continuer à être revendiquée pour l'acquisition, en France, de droits de propriété industrielle (du 18 février 1946)	25
	Décret modifiant les articles 2 et 3 du décret du 9 novembre 1945 mettant fin à la prorogation des délais en matière de propriété industrielle (n° 46-490, du 21 mars 1946)	37
	Décret modifiant la liste des personnes réputées ennemis au sens de l'ordonnance du 5 octobre 1944 relative à la déclaration et à la mise sous séquestre des biens appartenant à des ennemis (n° 46-567, du 1 ^{er} avril 1946)	53
	Décret portant prorogation des dispositions de l'accord conclu entre la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord le 29 août 1945 (n° 46-2205, du 27 août 1946)	148
	B. <i>Législation ordinaire:</i> Décret instituant un comité supérieur des inventions et de la propriété industrielle (n° 45-1179, du 4 juin 1945)	3
	Décret relatif au rendement des vins à appellation contrôlée (n° 46-161, du 8 février 1946)	28
	Décret concernant l'aire de production des vins à appellation contrôlée « Entre-Deux-Mers » (n° 46-162, du 8 février 1946)	28
	Décret concernant l'aire de production des vins à appellation contrôlée « Premières Côtes de Bordeaux » (n° 46-163, du 8 février 1946)	28
	Décret concernant les vins à appellation contrôlée « Chablis Grand Cru » (n° 46-164, du 8 février 1946)	28
	Décret définissant les conditions de contrôle des vins à appellation contrôlée « Givrey » (n° 46-165, du 8 février 1946)	28
	Décret définissant les conditions de contrôle des vins à appellation contrôlée « Saint-Amour » (n° 46-166, du 8 février 1946)	28
	Arrêté homologuant le règlement établi par le Bureau national de la répartition des vins et eaux-de-vie de Cognac, relatif au contrôle des âges des eaux-de-vie de Cognac (du 20 février 1946)	28
	Arrêtés accordant la protection temporaire aux produits exhibés aux expositions (des 5, 12 et 22 mars, 16 août, 4 octobre et 25 novembre 1946) 41, 57, 135, 154, 200	200
	Arrêté mettant en vigueur les appellations d'origine réglementées « eaux-de-vie de cidre originaires de Bretagne, de Normandie et du Maine », « calvados du Perche », « cal-	200

Pages		Pages	
vados du Calvados», «calvados du Mortainais», «calvados du pays de la Risle», «calvados du pays de Bray», «calvados du Cotentin», «calvados de l'Avranchin», «calvados du Domfrontais» (du 11 mars 1946)	59	Décret portant modification des dispositions relatives au moratoire (du 28 mars 1946)	85
Décrets définissant les conditions de contrôle des appellations «Pécharmant» et «Rosette» (n° 46-400 et 46-401, du 12 mars 1946)	59	Décret portant prolongation des dispositions relatives au moratoire (du 10 octobre 1946).	169
Décret tendant à valider les actes relatifs à la réglementation des eaux-de-vie à appellation d'origine (n° 46-704, du 11 avril 1946)	74	<i>B. Législation ordinaire:</i> Décrets concernant la vente et la publicité des spécialités pharmaceutiques, des cosmétiques, des eaux minérales et des produits diététiques (des 31 août 1935/27 mars 1940)	59
Décret relatif à la définition des eaux-de-vie de vin de Bourgogne (n° 46-705, du 11 avril 1946)	74	Décret modifiant celui des 20/27 décembre 1939, qui porte exémentation de la loi sur les marques (du 3 mai 1940).	14
Décret concernant les eaux-de-vie réglementées de la Marne, de l'Aube, de l'Aisne, de Champagne, de Franche-Comté et du marc de Bourgogne (n° 46-706, du 11 avril 1946)	74	Ordonnance portant augmentation de certaines taxes en matière de marques (du 29 mars 1945)	28
Arrêté mettant en application les décrets n°s 603 et 604, du 13 février 1942, relatifs à la définition des eaux-de-vie réglementées du Languedoc et de Provence (du 11 avril 1946)	75	Code civil (de 1946), <i>dispositions relatives aux inventions d'employés</i>	71
Arrêté mettant en application les décrets n°s 602, 607 et 608, du 23 février 1942, définissant les eaux-de-vie réglementées de la Franche-Comté, de la Champagne et de la Bourgogne (du 11 avril 1946)	75	Décret-loi sur le retour au Ministère de l'économie nationale de la compétence sur les questions artisanales et professionnelles (n° 981, du 23 février 1946)	111
Décrets concernant les appellations contrôlées «Bourgogne» et «Chenas» (du 6 mai 1946)	75	Hongrie. — <i>Législation intérieure.</i> — Décret concernant la fixation des taxes de brevets en adöpengös (n° 16 000, de 1946, Ip. M.)	57
Décret concernant l'appellation contrôlée «Saint-Julien» (n° 46-1223, du 27 mai 1946)	75	Décrets concernant la fixation des taxes de brevets, dessins ou modèles et marques en florins (n°s 50 500, 50 600 et 50 700/1946 Ip. M., du 7 août 1946)	154
Décret portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1 ^{er} août 1905 en ce qui concerne la marque nationale de qualité (n° 46-1391, du 12 juin 1946)	111	Islande. — <i>Législation intérieure.</i> — Règlement relatif au dépôt des demandes et à la délivrance des brevets (du 7 décembre 1923)	3
Décret portant modification des dispositions du décret du 9 décembre 1937, relatif aux appellations contrôlées et à la création d'une commission de contrôle (n° 46-1468, du 15 juin 1946)	156	Italie. — <i>Législation intérieure.</i> — <i>A. Mesures prises en raison de l'état de guerre:</i> Décret législatif contenant des dispositions pour la protection des droits de brevets déclous pour des raisons se rattachant à l'état de guerre et pour la réintégration dans l'état antérieur (n° 123, du 5 septembre 1946)	169
Arrêté instituant les commissions interprofessionnelles de dégustation des eaux-de-vie contrôlées et réglementées (du 15 juin 1946)	156	<i>B. Législation ordinaire:</i> Décret portant constitution de la commission des recours contre les mesures prises par l'Office central, en matière de brevets, dessins ou modèles et marques (du 1 ^{er} janvier 1946)	202
Arrêté concernant l'exportation et l'expédition à destination des colonies, pays de protectorat, territoires sous mandat français, des vins, vins de liqueur, vins doux naturels, spiritueux et eaux-de-vie (du 18 juin 1946)	153	Décrets concernant la protection des inventions, etc. aux expositions (des 3 mai, 25 juin et 18 juillet 1946)	112, 135
Statut national du personnel du gaz et de l'électricité (<i>Journal officiel</i> du 25 juin 1946)	200	Décret législatif concernant les droits et taxes (n° 581, du 7 juin 1946)	200
Graude-Bretagne. — <i>Législation intérieure.</i> — <i>A. Mesures prises en raison de l'état de guerre:</i> Ordonnance portant abrogation et amendement de certaines <i>Defence Regulations</i> (n° 504, du 9 mai 1945)	37	Japon. — <i>Législation intérieure.</i> — Ordonnance modifiant le règlement sur les brevets (du 14 juillet 1941)	15
<i>Emergency laws (transitional provisions) Act (9 & 10 Geo. 6, ch. 26, du 14 février 1946)</i>	38	Libanaise (République). — <i>Législation intérieure.</i> — Loi portant modification et abrogation de quelques dispositions de l'arrêté n° 2385, du 17 janvier 1924, relatif à l'organisation de l'Office de protection de la propriété commerciale et industrielle (du 31 janvier 1946)	57
<i>B. Législation ordinaire:</i> Ordonnance attribuant au Luxembourg la qualité de «pays conventionnel» pour les effets des dispositions de la loi britannique sur les brevets (du 19 février 1946)	42	Luxembourg. — <i>Législation intérieure.</i> — Arrêté ayant pour objet de modifier et compléter la législation sur les marques de fabrique et de commerce (du 15 octobre 1945)	4
Grèce. — <i>Législation intérieure.</i> — <i>A. Mesures prises en raison de l'état de guerre:</i> Ordonnance portant codification des dispositions sur le moratoire (du 15 juin 1944)	25	Arrêté approuvant le texte de Londres de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (du 15 octobre 1945)	15
Loi portant prolongation des dispositions relatives au moratoire (n° 1138, du 22 mars 1946)	38	Arrêté concernant la procédure administrative en matière de brevets d'invention, en exécution de la loi du 30 juin	

Pages		Pages
15	les produits fabriqués dans le pays (n° 6753, du 12 février 1930)	17
71	Décret rendant obligatoire l'inscription des produits nationaux (du 23 mars 1933)	17
72	Décrets instituant le contrôle de la fabrication des objets en or et en argent et mesures complémentaires (des 31 août et 22 septembre 1944; 18 septembre et 25 octobre 1945)	5
112	Loi rendant obligatoire l'enregistrement des marques et des signes distinctifs relatifs à l'élevage du bétail (n° 10204, des 22 décembre 1944/22 juin 1945)	6
42	Résolution instituant le contrôle des objets en cuir destinés à l'exportation (du 17 février 1945)	6
170	Résolution suprême concernant l'appellation d'origine des produits étrangers (du 18 mars 1945)	5
58	Résolution concernant les formalités requises pour le dépôt des marques qui appartiennent à des maisons étrangères (du 5 septembre 1945)	18
154	Circulaire concernant l'exécution de la résolution du 5 septembre 1945, relative aux formalités requises pour le dépôt des marques qui appartiennent à des maisons étrangères (du 5 septembre 1945)	60
170	Décret concernant le droit d'opposition par les propriétaires de marques étrangères non enregistrées (du 18 septembre 1945)	28
193	Pologne. — <i>Législation intérieure.</i> — Décret ordonnant le transfert au Ministre de l'industrie des attributions confiées au Ministre de l'industrie et du commerce par l'ordonnance du 22 mars 1928 relative à la protection des inventions, des modèles et des marques (du 26 octobre 1945)	48
43	Décret portant modification de l'ordonnance du 22 mars 1928 relative à la protection des inventions, des modèles et des marques (du 30 novembre 1945)	58
72	Suède. — <i>Législation intérieure.</i> — <i>Mesures prises en raison de l'état de guerre:</i> Décret prolongeant l'application, dans les rapports avec les Pays-Bas, de la loi n° 924, du 1 ^{er} novembre 1940, qui contient des dispositions spéciales relatives aux brevets d'invention en temps de guerre ou de danger de guerre, etc. (n° 644, du 27 septembre 1945)	195
90	Décret prolongeant l'application de la même loi, dans les rapports avec la Norvège (n° 846, du 21 décembre 1945)	196
201	Suisse. — <i>Législation intérieure.</i> — Ordonnance modifiant temporairement l'ordonnance réglant le commerce des denrées alimentaires et de divers objets usuels (des 12 novembre et 6 décembre 1945, 26 février, 15 avril et 30 août 1946) 5, 18, 59, 94, 155	155
194	Syrie. — <i>Législation intérieure.</i> — <i>Mesures prises en raison de l'état de guerre:</i> Décret mettant fin à la prolongation des délais en matière de propriété industrielle (n° 447, du 23 avril 1946)	86
155	Tanger (Zone de —). — <i>Législation intérieure.</i> — Arrêté relatif à la classification officielle des brevets d'invention (du 14 décembre 1945)	155
39	Nouvelle-Zélande. — <i>Législation intérieure.</i> — Ordonnances portant modification du règlement sur les brevets (des 29 août et 10 octobre 1945)	
42	Pays-Bas. — <i>Législation intérieure.</i> — <i>Mesures prises en raison de l'état de guerre:</i> Loi contenant des dispositions dans le domaine de la propriété industrielle, en vue des circonstances exceptionnelles relatives à la guerre (du 8 août 1946)	
42	Pérou. — <i>Législation intérieure.</i> — Loi rendant obligatoire l'emploi de la mention « Industria peruana » pour	

Tchécoslovaquie. — <i>Législation intérieure.</i> — A. Mesures prises en raison de l'état de guerre: Loi contenant des mesures extraordinaires dans le domaine des modèles industriels (n° 124, du 8 mai 1946)	Pages	Arrêté concernant le dépôt et le renouvellement des marques internationales qui appartiennent à des entreprises nationales (n° IV/9 227 920/46, du 9 août 1946)	Pages
Loi contenant des mesures extraordinaires dans le domaine des marques de fabrique ou de commerce (n° 125, du 8 mai 1946)	124	Arrêté portant exécution de la loi du 8 mai 1946, qui contient des mesures extraordinaires dans le domaine des marques (n° 45 143/1946 V/1, du 20 septembre 1946)	201
<i>B. Législation ordinaire:</i> Loi portant augmentation des taxes fixées par la loi sur les marques (n° 114, du 8 mai 1946)	148	Uruguay. — <i>Législation intérieure.</i> — Décret portant abrogation de celui du 23 juillet 1943, qui modifie le règlement sur les marques (du 6 juillet 1945)	202
	112		



